

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE CE 13 OCTOBRE 2020 PAR VOIE DE CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE.

Sont présents à la rencontre : M. André Paradis, président de la RMR, M. Réal Côté, maire d'Hébertville-Station, M. Jules Bouchard, maire de Saint-Nazaire, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Pascal Cloutier, maire de Dolbeau-Mistassini et M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.

Assistent également à cette séance extraordinaire : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur André Paradis, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance extraordinaire à 11 h 00.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur André Paradis valide auprès des membres du conseil d'administration la réception de l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire. Il est signifié par tous que l'avis leur a été acheminé et qu'il respecte le délai prescrit.

Résolution 2020-10-2357

3. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur André Paradis fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Octroi de mandat pour l'agrandissement de la guérite à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini
5. Octroi de mandat pour le broyage et le traitement de bois de construction, rénovation et démolition (CRD) à l'écocentre d'Alma
6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

Résolution 2020-10-2358

4. OCTROI DE MANDAT POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA GUÉRITE À L'ÉCOCENTRE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à l'agrandissement du bâtiment d'accueil à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini pour y accueillir les nouveaux opérateurs de la plateforme de compostage;

ATTENDU QUE six entreprises spécialisées dans ce domaine ont été invitées à soumissionner;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Entreprises Jamco	Saint-Bruno	87 536,40 \$
CTF Construction	Alma	119 495,75 \$
Construction A. Ouellet	Dolbeau-Mistassini	Pas de soumission reçue
Construction de l'Avenir	Dolbeau-Mistassini	N'est pas disponible
Construction Fab	Dolbeau-Mistassini	102 902,63 \$
Construction MG	Dolbeau-Mistassini	110 835,90 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Entreprises Jamco de Saint-Bruno;

ATTENDU QUE les travaux débiteront cet automne et se termineront en décembre ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour l'agrandissement de la guérite à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini aux Entreprises Jamco pour un montant de 87 536,40 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même les investissements de 2020 et financées par le fonctionnement.

Résolution 2020-10-2359

5. OCTROI DE MANDAT POUR LE BROYAGE ET LE TRAITEMENT DE BOIS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) À L'ÉCOCENTRE D'ALMA

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage, au traitement et à la valorisation de 1 000 tonnes métriques de bois de construction, rénovation et démolition (CRD) provenant de l'écocentre d'Alma;

ATTENDU QUE le bois soit transporté chez l'entrepreneur par le camion porte-conteneur (roll-off) de la Régie;

ATTENDU QUE deux entreprises spécialisées dans ce domaine ont été invitées à soumissionner;

Entreprise	Provenance	Coût unitaire (incluant les taxes)	Quantité estimée	Montant total (incluant les taxes)
Transport Sanitaire Fortin	Alma	73,58 \$/tonne	1 000 tonnes	73 580,00 \$
Centrem	Alma	91,70 \$/tonne	1 000 tonnes	97 100,00 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le broyage et le traitement de bois de construction, rénovation et démolition (CRD) à l'écocentre d'Alma à Transport Sanitaire Fortin pour un montant de 73 580,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020 et 2021.

Résolution 2020-10-2360

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition de monsieur Jules Bouchard, la séance extraordinaire est levée à 11 h 16.

André Paradis, président

Guy Ouellet, directeur général

